

COMMUNE DE SAINT MAURICE EN GOURGOIS

Séance du 01 juillet 2022

Date de la convocation: 24/06/2022

Membres en exercice :

19

L'an deux mille vingt-deux et le premier juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard BONNET

Présents : 16

Votants: 16

Pour: 16

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Bernard BONNET, Iwan MAYET, Hélène BRUNON, Cédric PATOILLARD, David PERRIN, Murielle FAURE, Françoise MOLLARET, Thierry GUYON, Anne-Marie MERLE, Elisabeth PELLISSIER, Giovanni GUARNERI, Gilles FOUILLOUX, Stéphanie BARDOTTI, Catherine DIOLOGENT, Hélène GATTE, Sébastien CREPET

Représentés:

Excusés: Frédéric REYMONDON, Frédérique RODRIGUEZ, Jocelyne FAURE

Absents:

Secrétaire de séance: Hélène BRUNON

Objet: Cession d'une partie du domaine public à Château le Bois - DE_2022_032

Monsieur PERRIN 1^{er} Adjoint fait part du projet de cession d'une partie du domaine public à Château le Bois. S'agissant du domaine public, il importait de déterminer la procédure de cession adaptée. Ainsi, en l'espèce, on peut considérer que l'emprise concernée, est constitutive d'un délaissé de voirie. Aussi, son déclassement est de fait. Il s'agit donc d'une exception au principe affirmé par l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques selon lequel un bien ne peut sortir du domaine public qu'à compter de l'intervention d'un acte administratif constatant son déclassement.

Il convient néanmoins de veiller à respecter les dispositions de l'article L112-8 du code de la voirie qui prévoit un droit de priorité aux riverains de la parcelle déclassée. Ainsi M. LAPIERRE Cyril riverain direct du délaissé de voirie a été mise en demeure d'acheter ladite parcelle, qui après passage du géomètre constitue une superficie de 65 m², au prix de 8 euros/m².

Ce dernier ayant consenti à l'acquisition de cette parcelle,

La procédure ayant été respectée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la cession de 65 m² du domaine public à Château le Bois au profit de M. LAPIERRE Cyril au prix de 8€/ m².
- **RAPPELLE** que les frais liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente.

A Saint-Maurice en Gourgois, le 1^{er} juillet 2022

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS



Le Maire,
Bernard BONNET

